



de Presse

Communiqué

Section des Affaires Publiques
Ambassade des Etats-Unis d'Amérique
Km 5.7, Avenue Mohammed VI Souissi
Rabat
Tel: 0537 63 72 00 - Fax: 0537 63 72 01
Web: <http://rabat.usembassy.gov>

Rabat, le 25 juin 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Publication du rapport annuel sur les pratiques en matière de droits de l'homme

Le Département d'État américain a publié le 25 juin 2015 les rapports par pays de l'année 2014 sur les pratiques en matière de droits de l'homme, qui comprennent des parties consacrées au Royaume du Maroc et au Sahara occidental. Commentant la publication des rapports, qui ont été mandatés par le Congrès des États-Unis depuis 1977, l'ambassadeur des Etats-Unis Dwight L. Bush, Sr, a indiqué que "Les Etats-Unis tiennent à féliciter le Royaume du Maroc pour les mesures positives entreprises pour le renforcement de la culture des droits de l'homme. Le rapport souligne en particulier l'adoption par le gouvernement du Protocole facultatif se rapportant à la Convention des Nations Unies contre la torture. Aussi, le rapport note des réformes importantes du système de la justice militaire du Maroc et les efforts fournis par le Maroc durant l'année pour régulariser la situation des migrants et leur donner accès aux services sociaux. Les États-Unis s'intéressent à la mise en œuvre de ces réformes et suivent de près la situation durant l'année 2015. Bien que les récents enregistrements par le gouvernement marocain sur l'association Sahraouie pour les victimes de graves violations des droits humains (ASVDH) et autres ONGs ne soient pas mentionnés dans le présent rapport - qui est limité aux événements de 2014 - nous saluons ces actions comme une autre étape importante en faveur de la société civile et l'Etat de droit."

En outre, l'Ambassadeur Bush a noté que «les États-Unis s'attendent à voir les efforts continus du gouvernement dans d'autres domaines, y compris la garantie du droit à la liberté d'expression et d'association. Une société civile dynamique et la presse indépendante ne sont possibles que lorsque les individus jouissent de solides protections juridiques qui leur permettent de jouir pleinement de leurs droits. » L'Ambassadeur Bush a ajouté : «Nous nous réjouissons de l'étroite collaboration du gouvernement marocain lors de la rédaction du rapport 2014 sur les droits de l'homme. Un grand nombre de ministères et départements du gouvernement ont répondu à nos questions et ont fourni des statistiques qui ont contribué à améliorer le niveau des détails fournis dans le rapport de cette année, » fin de citation.

Les rapports annuels par pays sur les pratiques en matière de droits de l'homme - les rapports sur les droits de l'homme - couvrent les droits individuels, civils, politiques, ainsi que les droits des travailleurs internationalement reconnus et consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et autres accords internationaux. Le Département d'État présente des rapports sur tous les États membres des Nations Unies au Congrès conformément à la 'Foreign Assistance Act' (Loi relative à l'aide à l'étranger) de 1961 et la 'Trade Act' (Loi sur le commerce) de 1974. Le Congrès exige des informations sur la situation des droits de l'homme prises en compte dans les décisions politiques sur l'aide, le commerce et autres domaines de nos relations bilatérales. La publication de ce rapport annuel témoigne de l'intérêt et l'appui des États-Unis pour la promotion des droits de l'homme partout dans le monde.

Pour plus d'information ou pour consulter le texte intégral du rapport, prière de visiter le site web: <http://www.humanrights.gov>